
ARQ – Négociation : Retour aux bureaux obligatoire

Description

Info-Négo | Revenu Québec – Volume 5 no 21 – 30 mai 2022

Une question qui dérange

« Si l'employeur exige deux journées par semaine au bureau, à cause de ce seul motif, chercheriez-vous un autre emploi ailleurs? »

Cette question unique figurant dans un sondage anonyme sur le télétravail a été diffusée sur le babillard électronique, et ce, quelques jours seulement dans la première semaine de mai. L'employeur a ensuite exigé son retrait.

Pourtant, Revenu Québec (RQ) n'ignore pas le problème de rétention de son personnel professionnel. Ne serait-il pas sage de vouloir une réponse honnête à cette question simple pour pouvoir réagir en conséquence?

La position de votre comité de négociation est que le personnel professionnel cherche une vraie autonomie professionnelle, tout comme le personnel professionnel de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui peut choisir de travailler 5 jours par semaine en télétravail. En ajoutant cette flexibilité à d'autres conditions de travail supérieures, l'agence fédérale se donne les moyens d'embaucher les ressources du fisc québécois.

Une question qui se pose à nouveau

« Si l'employeur continue d'exiger de son personnel deux journées de présence par semaine ou huit journées par mois au bureau, à cause de ce seul motif, chercheriez-vous un autre emploi ailleurs? »

Voici la seule question d'un nouveau sondage anonyme sur le télétravail pour le personnel professionnel de Revenu Québec. Vous recevrez un lien unique vers ce bref sondage dans votre courriel personnel. Vous aurez jusqu'au 10 juin pour y répondre.

Les conditions de travail, ça se négocie

Jusqu'à maintenant, l'employeur refuse de négocier la moindre condition de télétravail à la table de négociation. En plus, il persiste à exiger l'appauvrissement de son personnel professionnel, tandis que le personnel-cadre reçoit des augmentations salariales importantes.

Face à cette situation inacceptable, vous avez voté à 93,4 % pour un mandat de grève de soirs et de fins de semaine. Avec ce mandat fort, votre comité de négociation espère que l'employeur sera plus réceptif aux solutions concrètes que nous avons proposées. Ces solutions visent à améliorer les conditions de

travail du personnel professionnel et à freiner la vague de départs vers l'ARC et le secteur privé.

Categorie

1. Info-Négo

date créée

30 Mai 2022